



Extrait du Association pour l'Économie Distributive

<https://www.economiedistributive.fr/Faire-jouer-la-loi-de-l-offre-et>

Faire jouer la loi de l'offre et de la demande

- La Grande Relève - N° de 1935 à nos jours... - De 1988 à 1997 - Année 1990 - N° 895 - décembre 1990 -

Date de mise en ligne : mercredi 17 décembre 2008

Date de parution : décembre 1990

Copyright © Association pour l'Économie Distributive - Tous droits réservés

Après lecture de "L'Économie libérale", un lecteur nous adresse les suggestions ci-dessous, qui viennent compléter celles relatives aux contrats dont nous avons parlé récemment, et que nous soumettons aux réflexions de nos lecteurs, dont nous attendons les réactions

Nous avons à travailler deux questions :

I. D'abord ajuster un "volume de monnaie de consommation" à la production valorisée supposerait des calculs à la fois *infinis*, mais surtout *incapables de tenir compte de* la "valeur" *essentiellement subjective* que les individus accordent -au-delà des besoins primaires aux biens et aux services proposés. Il serait à mon avis *infiniment plus simple*, plus souple et surtout plus "humain" à faire jouer tout bonnement la loi de l'offre et de la demande. A partir des prix actuels, des prix qui s'ajusteraient seraient signe d'une demande insatisfaite et inversement. Ces 'clignotants' ; fondés sur la gestion des stocks, articulation de la production et de la consommation, seraient les meilleurs indices capables d'orienter l'investissement.

Ainsi plus de "volume monétaire" à gérer Dieu sait comment, étant donné la *subjectivité des "valeurs" accordées par tout un chacun.* Les revenus - mis à part les besoins spécifiques, promotions et stimulants de toute nature seraient alors fixes : étalons par fonction et ce seraient les prix seulement qui varieraient en fonction de l'offre et de la demande. Bien sûr, avec le progrès technique, ils ne feraient que baisser pour un même produit ou service puisque l'offre augmenterait. L'ajustement serait donc automatique.

II. 1) d'accorder dans les instances mixtes producteurs-consommateurs, les moyens physiques de l'investissement, à partir de la demande - et de choix politiques inévitables

2) de déterminer la performance des "entreprises=équipes" : Nous devons présenter comment et sous quelles instances doivent se faire les comparaisons entre elles pour des produits et services analogues

a) aux stades intermédiaires, il faut des "coûts conventionnels" pour Appros + MO + Invest.(MO + Appros) qui se transfèrent dans la chaîne de production avec choix possible des fournitures à ce coût par chaque entreprise de la chaîne ... D'où un jugement implicite à chaque stade.

b) au stade final de la consommation, la comparaison de ces coûts aux performances et qualités par les experts de la profession plus les consommateurs ... et leur diffusion.

Les prix à la consommation étant connectés des coûts comme rappel en I et les arbitrages des moyens, à clarifier par les clignotants de la demande se faisant comme indiqué en II 1).